

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatrième jour du mois de décembre deux mille vingt à dix-huit heures treize, par visioconférence et à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-08-55

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

Document d'aide à la décision DEV-2020-147 »

« Développement économique et promotion

Vente du lot 1 963 962 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 1 963 880 et 6 324 194 de ce cadastre à Immobilier QCMW s.e.c. (terrains situés sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie des lots 1 963 962 et 1 963 880 de ce cadastre, affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de lots et octroi d'une option d'achat pour une partie du lot 6 338 079 de ce cadastre

Document d'aide à la décision DEV-2020-139 »

« Développement économique et promotion

Vente d'une partie du lot 6 338 079 du cadastre du Québec à Immobilier QCMW s.e.c. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

Document d'aide à la décision DEV-2020-148 »

« Génie et biens immobiliers

Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023*

Document d'aide à la décision GEN-2020-119 »

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements autorisé dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas) et maintien de la procédure référendaire

Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-129 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-56

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par trois personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2020-08-57

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-58

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Amélie Landry est déposée.

CV-2020-08-59

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 1^{er} décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue les 1^{er} décembre 2020 est déposé.

CV-2020-08-60

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

[Document d'aide à la décision GCH-2020-086](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-086.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-61

Ratification de l'entente de prêt de services intervenue avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2020-085-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De ratifier l'entente de prêt de services intervenue avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2020-085-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-62

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2020-040](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-040, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-08-63

Entente pour la réfection d'une conduite d'égout sanitaire sur la route des Rivières et la construction d'une nouvelle entrée de services à intervenir avec La maison d'affinage Bergeron inc.

[Documents d'aide à la décision GEN-2020-111](#) et [GEN-2020-118](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'entente à intervenir avec la Maison d'Affinage Bergeron inc.,

concernant la répartition des coûts liés à l'exécution de travaux municipaux de réfection d'une conduite d'égout sanitaire et de construction d'un nouveau branchement sanitaire public, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2020-111 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-64

Financement de la dépense relative à la participation financière de la Ville à la rénovation de la piscine du Cégep Lévis-Lauzon

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-022-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à la participation financière de la Ville à la rénovation de la piscine du Cégep Lévis-Lauzon au montant maximal de 300 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de procéder au versement de cette aide avant la fin de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-65

Contrat de prêt à usage à intervenir avec Le patro de Lévis inc. et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DEV-2020-072](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec Le patro de Lévis inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-072, concernant le prêt à titre gratuit à cet organisme des terrains identifiés au contrat, afin qu'il en use et les exploite à des fins de stationnements publics dans le secteur de la Traverse, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à ce contrat et à la présente résolution.

D'accorder à Le patro de Lévis inc. une aide financière équivalente au montant des taxes foncières et des compensations relatives aux immeubles identifiés à ce contrat de prêt à usage, laquelle est présentement estimée à 54 167 \$, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de décréter que ce montant est approximatif et que les valeurs imposables réelles et les taux fonciers applicables seront utilisés, afin d'établir le réel montant pour cette aide financière, de sorte que le montant de l'aide financière sera ajusté en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-66

Remise partielle d'un acompte à 9406-9853 Québec inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2020-128](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser la remise partielle à 9406-9853 Québec inc. de son acompte au montant de 38 000 \$, lequel acompte avait été remis à la Ville à l'appui de l'offre d'achat acceptée par la résolution CV-2019-09-00 « Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à 9406-9853 Québec inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » et abrogée ensuite par la résolution CV-2020-06-62 « Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à intervenir avec 9247-8387 Québec inc. (chemin Industriel, parc industriel de Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et abrogation de la résolution CV-2019-09-00 « Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à 9406-9853 Québec inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-67

Aide financière à Créations hit the floor

[Document d'aide à la décision DEV-2020-138](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière de 30 000 \$ à Créations hit the floor pour son projet *Hit The Floor en Famille – 2^e édition*, le tout conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-68

Aide financière au Pôle maritime du Saint-Laurent pour son projet de mobilisation des chantiers maritimes du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2020-142](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Pôle maritime du Saint-Laurent pour son projet de mobilisation des chantiers maritimes du Québec, le tout conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-69

Demande d'aide financière au Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée

[Document d'aide à la décision DEV-2020-146](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée dans le cadre de l'appel à projets en cours, de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour élaborer et déposer un projet et de désigner le directeur de la direction du Développement économique et de la promotion, ou son représentant désigné, à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-70

Renonciation à certaines obligations et à une clause résolutoire prévues à des contrats de vente notariés

[Document d'aide à la décision BP-2020-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De renoncer définitivement aux obligations et droits de résolution prévus aux clauses 10.1.4 à 10.1.8 et 10.2 des actes de vente publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous les numéros 21 468 198 et 21 890 828, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à tout document ou toute transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 143 921 du cadastre du Québec ou le futur acheteur de ce lot.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-71

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la levée et transport des conteneurs de déchets de type roll-off

[Document d'aide à la décision APP-2020-153](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la levée et transport des conteneurs de déchets de type roll-off (appel d'offres 2015-50-107), intervenu avec Sani-terre environnement inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-72

Addenda à la convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques effective depuis le 1^{er} juillet 2017 à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs et autres et modification de contrat
[Document d'aide à la décision APP-2020-159](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure l'addenda à la convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques effective depuis le 1^{er} juillet 2017, et ce pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 30 juin 2037, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-159, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet addenda, à ce contrat et à la présente résolution.

De modifier le contrat pour la part des frais de maintenance et d'entretien du réseau de fibres optiques desservant ses installations, attribué par la résolution CV-2012-07-00, à la Commission scolaire des navigateurs, au montant de 297 047,42 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-73

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-83 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision DSA-2020-041](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-83 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2020-041.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

CV-2020-08-74

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-84 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021 et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision DSA-2020-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-84 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2020-042.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CV-2020-08-75

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 Industrie avec contrainte dans la zone I2710 (rue Archimède, secteur Lévis)) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-125](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-125.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-06-76.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-76

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0242 à même une partie de la zone H0241 (rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas)) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-146](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-146.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-06-77.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-77

Adoption du Règlement RV-2020-20-78 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-097-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-78 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Carrières et Saint-Urbain ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2020-20-78 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-78

Adoption du Règlement RV-2020-20-79 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-104](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-79 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Duplessis (secteur Lévis), de l'Estran (secteur Saint-Nicolas), Bell (secteur Saint-Rédempteur), Saint-Vincent (secteur Saint-Romuald) et de la Fabrique (secteur Lévis) ainsi que sur une partie des avenues Saint-Paul (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2020-20-79 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-79

Adoption du Règlement RV-2020-20-80 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision GEN-2020-104](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-80 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie des rues des Saisons et des Îles-du-Vent (secteur Saint-Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2020-20-80 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-80

Adoption du Règlement RV-2020-20-81 modifiant le RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2020-104](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-81 modifiant le RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de l'avenue des Arbrisseaux (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2020-20-81 modifiant le RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-81

Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2020-147](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-147, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet avenant, à ce contrat et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-82

Vente du lot 1 963 962 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 1 963 880 et 6 324 194 de ce cadastre à Immobilier QCMW s.e.c. (terrains situés sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie des lots 1 963 962 et 1 963 880 de ce cadastre, affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de lots et octroi d'une option d'achat pour une partie du lot 6 338 079 de ce cadastre

[Document d'aide à la décision DEV-2020-139](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter l'offre d'achat d'Immobilier QCMW s.e.c. portant sur une partie du lot 6 324 194 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-139.

D'accepter l'offre d'achat d'Immobilier QCMW s.e.c. portant sur le lot 1 963 962 de ce cadastre et sur une partie du lot 1 963 880 de ce cadastre, et la cession d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie des lots 1 963 962 et 1 963 880 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Immobilier QCMW s.e.c.

D'affecter un montant de 196 084 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De confirmer que ce lot et ces parties des lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

D'accorder à Immobilier QCMW s.e.c. une option d'achat sur une partie du lot 6 338 079 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'autoriser le directeur de la Direction du développement économique et de la promotion à signer cette option d'achat et, s'il y a levée de l'option par le bénéficiaire dans le délai imparti, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-83

Vente d'une partie du lot 6 338 079 du cadastre du Québec à Immobilier QCMW s.e.c. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2020-148](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter l'offre d'achat de Immobilier QCMW s.e.c. d'une partie du lot 6 338 079 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-148.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Immobilier QCMW s.e.c.

D'affecter un montant de 200 195,82 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration

des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-84

Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023*

[Document d'aide à la décision GEN-2020-119](#)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé l'ensemble des 5 années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales

et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 jointe en annexe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-85

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements autorisé dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-129](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-129.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-68. Ce Second projet de règlement a pour objet de permettre dans la zone H0223 les classes d'usages H10 Habitation multifamiliale isolée de 7 à 19 logements et H10 Habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages. Les changements apportés par rapport au Projet de règlement consistent à retirer les dispositions ayant pour objet d'agrandir la zone H0227 à même une partie de la zone H0221 et de créer la zone H0237 à même une partie de la zone H0221 et d'autoriser dans cette nouvelle zone les habitations bifamiliales isolées et trifamiliales isolées.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-86

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2020-08-87

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 57, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
